

Mardi 25 juin 2019

## Activation de la circulation différenciée à Marseille : équipez-vous de la vignette Crit'Air !

Un épisode de pollution de l'air à l'ozone est en cours sur le département des Bouches-du-Rhône depuis lundi 24 juin.

Aujourd'hui, mardi 25 juin et demain mercredi 26 juin, la procédure d'alerte de niveau 1 est déclenchée. Les vitesses sont abaissées de 20km/h sur toutes les routes du département. Le stationnement est gratuit pour les résidents et doublé pour les non-résidents à Marseille. La Métropole Aix-Marseille-Provence reconduira demain, mercredi 26 juin, la première mesure d'accompagnement et d'incitation à l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle en offrant la gratuité de l'abonnement courte durée pour le vélo, service de vélo en libre-service sur la ville de Marseille (ticket 1 à 7 jours).

L'épisode de pollution devrait se maintenir au moins jusqu'à ce week-end.

On rappelle que dans le cas où la procédure de niveau 2 est déclenchée, seuls les véhicules ayant une vignette Crit'air de 1 à 3, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que ceux bénéficiant de dérogations (conformément à l'arrêté du 7 juin 2019) seront autorisés à circuler dans le périmètre de restriction (Jarret-Plombière).

**Si vous ne l'avez pas encore, pensez à commander votre vignette Crit'Air dès aujourd'hui en vous rendant sur le site : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>**

**Un récépissé vous sera immédiatement adressé par mail : il fera foi en cas de contrôle.**

En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les **transports en commun ou le covoiturage**.

Pour en savoir plus sur le dispositif et sur le périmètre de circulation différenciée, vous pouvez vous référer au dossier de presse en annexe.

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13